APPUI À UNE POLICE PROFESSIONNELLE ET INCLUSIVE EN HAÏTI

AVIS DE RECRUTEMENT
CONSULTANT.E EN ENVIRONNEMENT

Nature du recrutement :	**Mandat de consultation court-terme**
Nombre de jours	**40 jours (Non consécutifs)**
Début :	**Octobre**
Lieu :	**Quartier général de la PNH et travail à domicile**

1. Introduction

Le projet Appui à une police professionnelle et inclusive – APPI (2021-2026) a pour objectif de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la PNH à maintenir l'ordre dans un contexte de sécurité précaire tout en mettant un accent particulier sur les femmes et les groupes marginalisés.

Les résultats attendus du projet APPI se déclinent en trois composantes principales. En plus de la thématique de chacune des composantes, APPI intègre l'environnement comme thème transversal. Conformément au Plan de mise en œuvre (PMO), cette dimension ne se limite pas à la sensibilisation : elle vise également le renforcement des capacités de la PNH en matière de gestion durable des actifs, de prévention des impacts environnementaux, de gestion des déchets et de prise en compte de la législation environnementale dans ses pratiques et ses outils institutionnels. Dans le cadre de ce mandat, deux groupes cibles principaux sont prévus :

A. Sensibilisation ciblée de 80 membres du personnel de la PNH (civil et policier) à la question environnementale en Haïti et à la structure légale de la protection environnementale. La sensibilisation portera également sur le rôle de la PNH, les responsabilités institutionnelles et les comportements professionnels permettant de réduire les impacts environnementaux dans l'exercice des fonctions policières.

B. Sensibilisation de 20 employés des garages à l'empreinte écologique des garages (risques de pollution associés aux huiles usées, liquides de refroidissement et de freins, déchets solides tels que filtres, batteries et contenants, et utilisation de produits chimiques tels que solvants, peintures et aérosols), notamment en lien avec le risque de contamination de la nappe phréatique située près de la surface au site de la PNH. Cette intervention devra déboucher sur des mesures pratiques et prioritaires de prévention de la pollution, de gestion des déchets et de manipulation sécuritaire des produits à risque, en cohérence avec les orientations du PMO et une progression vers de meilleures pratiques de gestion environnementale, notamment en référence à la norme ISO 14001 lorsque pertinente.

Au-delà des activités de sensibilisation, le mandat prévoit un accompagnement pratique des personnes formées jusqu'en mars 2027 afin de favoriser l'application des connaissances dans leur environnement de travail. Cet accompagnement permettra de soutenir l'adoption progressive de bonnes pratiques environnementales, de suivre les mesures d'amélioration engagées et de renforcer les capacités des structures concernées de la PNH à poursuivre ces efforts au-delà du projet APPI.

2. Approche

Pour sensibiliser aux enjeux environnementaux des personnes qui n'ont pas un intérêt particulier envers la question, l'approche doit être pratique, concrète et au plus proche de leur quotidien. L'intervention combinera sensibilisation, observation des pratiques, identification des risques, formulation de mesures d'amélioration réalistes et production d'outils simples pouvant continuer à être utilisés par la PNH après la fin du projet. Sans transformer APPI en projet environnemental, le mandat contribuera concrètement aux engagements du PMO relatifs à la gestion durable des actifs, à la gestion des déchets, au respect de la législation environnementale et à l'intégration progressive de considérations environnementales dans les pratiques et procédures de la PNH. L'approche devra privilégier des recommandations applicables dans le contexte institutionnel et opérationnel de la PNH, en distinguant les mesures immédiates à faible coût des mesures nécessitant des ressources ou un accompagnement, additionnels.

L'approche reposera sur un processus progressif combinant diagnostic initial, formation, mise en application et suivi des pratiques. À l'issue des sessions de formation, le consultant accompagnera les structures concernées de la PNH dans l'application de mesures simples et prioritaires, notamment au moyen de visites de suivi, d'observations sur les lieux de travail et d'échanges avec les personnes formées. Ces interventions permettront d'identifier les difficultés rencontrées, d'apporter des conseils adaptés et d'ajuster les pratiques au besoin. Une attention particulière sera accordée à l'appropriation des outils par les équipes de la PNH afin de favoriser la continuité des améliorations après la fin du projet.

3. Objectif et mandat

L'objectif du mandat est de renforcer les capacités du personnel de la PNH à intégrer les bonnes pratiques environnementales dans l'exercice de ses fonctions et dans la gestion et l'entretien des équipements et installations. L'intervention combinera diagnostic, formation, accompagnement pratique et suivi de l'application des mesures d'amélioration afin de favoriser des changements durables dans les pratiques professionnelles et institutionnelles.

- 80 employés de la PNH (civils et policiers) répartis en quatre groupes de 20, partenaires du projet APPI;
- 20 employés des garages.
 Le mandat contribuera plus spécifiquement aux extrants 1231 et 1232 du PMO : renforcer la gestion durable et l'entretien des actifs de la PNH, et renforcer les capacités du personnel policier à comprendre et faire respecter la législation environnementale.

Le mandat de l'intervention est le suivant :

- Effectuer à une visite du site de la PNH organisée par APPI afin de mieux comprendre l'écosystème du siège de l'institution;
- Identifier les comportements des employés et les pratiques de gestion du site qui sont préoccupantes et non viables;
- Développer le contenu pour l'animation des sessions de sensibilisation;
- Préparer le matériel à reproduire pour distribution, le cas échéant;
- Offrir les sessions de sensibilisation d'une durée maximale de 5 heures;

- Rédiger un bref rapport de fin d'activité.
- Réaliser un diagnostic environnemental rapide du ou des sites ciblés, portant notamment sur les garages, la gestion des déchets, les produits à risque, les pratiques de stockage, les risques de déversement ou de contamination et, lorsque pertinent, la gestion du cycle de vie des équipements;
- Identifier et hiérarchiser les principaux risques environnementaux observés et proposer des mesures correctives ou préventives adaptées au contexte de la PNH;
- Concevoir deux parcours de renforcement des capacités distincts : (i) un module destiné au personnel policier et civil sur les enjeux environnementaux, le cadre légal, les responsabilités de la PNH et les comportements institutionnels; et (ii) un module pratique destiné au personnel des garages sur la prévention de la pollution et la gestion des déchets et produits dangereux;
- Préparer des outils simples et durables de référence pouvant être utilisés après APPI, notamment une fiche de bonnes pratiques environnementales pour les garages et la gestion des déchets, ainsi que des supports de sensibilisation réutilisables par la PNH;
- Formuler des recommandations institutionnelles prioritaires afin d'intégrer progressivement les considérations environnementales dans les procédures de gestion et d'entretien des actifs, les pratiques de maintenance et, lorsque pertinent, les outils ou directives internes de la PNH;
- Classer les recommandations en trois catégories : mesures immédiates à coût faible ou nul; mesures nécessitant des ressources additionnelles; et mesures de moyen terme pouvant être reprises par la PNH ou par de futurs partenaires;
- Proposer des pistes réalistes permettant à la PNH de poursuivre l'amélioration de ses pratiques environnementales après la fin du projet, y compris les étapes préalables pertinentes vers l'application de normes environnementales reconnues;
- Prévoir une validation des principaux constats et recommandations avec les structures concernées de la PNH avant la finalisation des livrables.
- Élaborer avec les structures concernées de la PNH un plan simplifié de mise en application des connaissances acquises, précisant les principales mesures à mettre en œuvre, les personnes responsables et les modalités de suivi jusqu'en mars 2027.
- Assurer un accompagnement pratique des personnes formées, notamment par des visites de suivi, des échanges techniques et des exercices d'application sur les lieux de travail, afin de faciliter l'adoption des bonnes pratiques environnementales.
- Accompagner particulièrement le personnel des garages dans l'amélioration des pratiques de stockage, de manipulation des produits à risque, de prévention des déversements et de gestion des déchets, en tenant compte des moyens disponibles.
- Effectuer au moins deux séquences de suivi après les formations, afin d'apprécier l'application des connaissances, d'identifier les difficultés rencontrées et de proposer les ajustements nécessaires.
- Documenter les changements observés dans les pratiques, les mesures effectivement mises en œuvre et les améliorations restant à poursuivre, en concertation avec les responsables désignés de la PNH.
-

Le consultant pourrait dans la mesure du possible prévoir la désignation de quelques personnes-relais au sein des services concernés. Cela permettrait au consultant de travailler avec des interlocuteurs qui assureront la continuité du suivi, plutôt que de chercher à accompagner individuellement les 100 participants.

Livrables attendus

Livrable 1 – Diagnostic, formation et recommandation

• Note de démarrage précisant la méthodologie, le calendrier de travail, les structures à consulter et les informations à collecter;

• Note de diagnostic environnemental rapide présentant les principaux constats, risques et pratiques prioritaires à améliorer;

• Modules et supports de sensibilisation/formation adaptés aux deux groupes cibles, ainsi que les outils de référence destinés à être conservés par la PNH;

• Fiche de bonnes pratiques pour les garages et la gestion des déchets et produits à risque;

• Matrice de recommandations hiérarchisées précisant les mesures immédiates, les actions nécessitant des ressources additionnelles et les pistes de moyen terme;

• Rapport final synthétique présentant les activités réalisées, les résultats de l'accompagnement, les changements observés dans les pratiques environnementales, les difficultés rencontrées et les recommandations pour la poursuite des améliorations par la PNH.

Livrable supplémentaire 2 – Plan de mise en application et de suivi

Plan simplifié précisant les mesures environnementales prioritaires retenues avec la PNH, les structures responsables, les modalités d'accompagnement et les échéances de mise en œuvre jusqu'en mars 2027.

Livrable supplémentaire 3 – Notes de suivi de l'application des bonnes pratiques

Deux notes synthétiques documentant les visites et activités d'accompagnement, les pratiques mises en application par les équipes, les difficultés rencontrées et les ajustements proposés.

Livrable supplémentaire 4 – Bilan des changements observés et recommandations pour la continuité

Bilan final présentant les progrès réalisés par rapport au diagnostic initial, les mesures d'amélioration effectivement mises en œuvre, les outils appropriés par les équipes et les dispositions recommandées pour assurer la continuité des bonnes pratiques au sein de la PNH.

Répartition indicative des 40 jours

Période indicative	Activités principales	Nombre de jours
Novembre 2026 -Décembre 2026	Diagnostic initial, conception des outils et formations	26
Décembre 2026	Première séquence d'accompagnement, élaboration des plans d'amélioration	4
Janvier–février 2027	Deuxième séquence de suivi, vérification de l'application des pratiques et ajustements	6
Février 2027 - Mars	Bilan des changements, validation avec la PNH et transfert des outils	4

4. Qualifications et expérience requises

Le/la candidat(e) devra justifier des qualifications et expériences suivantes :

- Un diplôme universitaire en environnement ou dans un domaine connexe.
- Minimum trois années d'expérience professionnelle pertinente en sensibilisation aux enjeux environnementaux
- Une expérience démontrée dans la conception et l'animation de sessions de sensibilisation.
- Une connaissance du contexte de la police en Haiti
- La maîtrise du créole et du français.
- Une expérience en diagnostic environnemental, gestion des déchets, prévention de la pollution ou gestion environnementale institutionnelle constituera un atout important.
- Une connaissance du cadre légal et réglementaire environnemental haïtien est requise.
- Une capacité démontrée à produire des outils pratiques, des recommandations institutionnelles et des supports adaptés à des publics non spécialistes est requise.

5. Confidentialité et conduite professionnelle

L'expert(e) est tenu(e) de traiter comme confidentielle toutes les informations obtenues dans le cadre de son mandat. Les produits de formation produits dans le cadre de ce contrat seront la propriété de la PNH. Ils ne sauraient être référencés, mentionnés ou utilisés dans le cadre de communication par l'expert (e). Tous les diagnostics, outils, fiches, supports, recommandations et autres livrables produits dans le cadre du mandat seront également la propriété de la PNH et du projet APPI.